

## RAPPORT MORAL

Monsieur le Préfet,  
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,  
Madame la Présidente du Conseil Régional,  
Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
Mesdames et Messieurs les conseillers régionaux et départementaux,  
Chers Collègues Maires, Adjoints et Présidents de communauté,  
Chers partenaires  
Mesdames et Messieurs.

En premier lieu, je souhaite féliciter et remercier M. le Maire d'Angers.  
Le féliciter pour sa promotion au grade de chevalier de la Légion d'honneur et le remercier pour nous accueillir dans ce magnifique centre des congrès.

L'assemblée générale n'ayant pu se tenir l'an passé en raison du contexte sanitaire, et en ma qualité de nouveau président élu en octobre 2020, c'est avec beaucoup de plaisir que j'accueille aujourd'hui pour la première fois les maires élus en 2020, qu'ils soient renouvelés dans leur mandat ou nouvellement élus dans leur fonction.

Je leur adresse de vive voix mes plus sincères félicitations car la fonction de maire est, sans nul doute, la plus exaltante et la plus passionnante !

Durant l'année écoulée, nous avons malheureusement eu à déplorer la disparition d'anciens maires, leurs noms s'affichent à l'écran. Je souhaite également leur rendre hommage et saluer leur engagement passé. Nous avons une pensée pour eux et leur famille.

Il y a plus d'un an, nous connaissions le renouvellement de nos assemblées municipales et intercommunales.

Comme cela a été constaté en Anjou lors des derniers scrutins, le taux de renouvellement est élevé et se monte en 2020 à 48,5 %. Quelques communes

attendent encore leur maire, l'élection de 2020 ayant été annulée. C'est le cas de Cholet, Denezé sous Doué et Gennes Val de Loire, les résultats des nouvelles élections seront connus à la fin de ce mois.

Concernant le scrutin de 2020, une constatation s'impose, quelle que soit la taille et la localisation des communes : la forte progression de l'abstention des électeurs. Cette tendance nationale s'explique bien sûr par le contexte sanitaire, qui a retenu chez eux de nombreux électeurs, en raison du risque de contamination à la COVID-19. Elle a pu être parfois renforcée par la pénurie de candidats, conduisant à la présentation aux votes d'une liste unique, sans oublier les difficultés liées à la distribution des documents de propagande, quant on sait que 30% des électeurs se déterminent la dernière semaine, en lisant les professions de foi.

Mais cette forte abstention peut aussi s'expliquer par une désaffection des électeurs envers la politique et, comme nous le verrons tout à l'heure, cette situation relève du champ d'action des communes, par une association des habitants aux projets communaux, pour en faire des citoyens engagés et non de simples consommateurs.

Je terminerai par une note positive : les maires enregistrent un taux de confiance de l'ordre de 65 %, ce qui est très satisfaisant !

### **La gestion de la crise sanitaire**

Voici 15 mois que nous vivons à l'heure de la crise sanitaire, dans un environnement contraint, en termes de déplacements, d'activités professionnelles, de loisirs, de scolarité, de vie quotidienne, et nous redoutons toujours la survenance d'une nouvelle vague épidémique. Cette situation exceptionnelle a été, de l'avis général, très bien gérée par les maires qui, au contact de leur population, ont su identifier les besoins, gérer la logistique, appliquer les consignes de prévention, mettre les moyens financiers et humains nécessaires à la continuité des services publics, ouvrir des centres de vaccination. Soyez-en ici remerciés.

Je tiens à souligner aussi la très bonne entente avec les services de l'Etat, et M. le Préfet en particulier, ainsi que la grande solidarité entre les territoires. Je rappellerai que durant cette crise, une conférence G10 avait été mise en place par le Président GILLET, ce qui nous a permis d'échanger entre les EPCI et le Département.

Je n'oublierai pas enfin de souligner le rôle joué par le Département, la Région et l'Etat, dont les dispositifs financiers ciblés ont pu venir en aide aux

entreprises, aux artisans, aux associations, aux artistes confrontés à une chute d'activité considérable.

M. le Préfet de Maine et Loire rappelait également récemment dans la presse les chiffres du Plan de Relance, dont les 160 millions d'euros injectés dans l'économie de notre département ont été de « *véritables leviers d'emploi et de croissance* ».

## **Une relance de la décentralisation ?**

Ce satisfecit décerné à juste titre aux maires pouvait légitimement laisser espérer des mesures laissant aux maires plus de responsabilités, par exemple en organisant une décentralisation des politiques sanitaires et médico-sociales privilégiant les actions de proximité, l'accessibilité des services à la population et le décloisonnement des pratiques par une gouvernance partagée avec l'Ars et les Préfets.

Ce souhait exprimé par l'AMF restera lettre morte puisque le projet de loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification de l'action publique locale) ne comprend pas de transferts de compétences d'ampleur mais vise simplement « *à adapter le droit aux spécificités locales* », selon les termes du gouvernement. La déception exprimée par les associations d'élus vise également les conditions d'examen de ce projet de loi, maintes fois repoussé, reporté, retardé et dont il est à craindre qu'il ne voie pas le jour avant la présidentielle.

## **NOUS ATTENDONS**

- que la France se décentralise,
- que le couple PRÉFET-MAIRE tant évoqué devienne une réalité
- que nos collectivités aient réellement la possibilité d'expérimenter, d'innover !
- que certaines instances trop centralisées soient adaptées à la réalité du terrain – comme par exemple l'ARS ou les groupements hospitaliers de territoire.

## **Perspectives**

Avant de conclure mon propos, je voudrais rappeler le rôle de notre association, à l'intention particulière des maires nouvellement élus.

Traditionnellement constituée autour d'une activité d'information et de conseil, qui est toujours d'actualité, notamment en ce qui concerne les mesures adoptées dans le cadre de la crise sanitaire, notre association a développé une action très importante qui est la formation des élus. En 2020, cette activité a permis l'organisation de 50 réunions rassemblant 486 élus de 85 collectivités

différentes. Les formations proposées concernent tous les domaines d'activité de la commune et sont proposées à des tarifs très accessibles tenant compte de la population de la commune. Ces formations peuvent également être proposées dans une commune ou une communauté, à l'intention des seuls conseillers de cette collectivité.

Une autre mission, à laquelle je suis personnellement très attaché, est l'accompagnement des adhérents : c'est particulièrement vrai en ce qui concerne les élus agressés ou insultés dans l'exercice de leurs fonctions. L'Association est habilitée à se porter partie civile dans ce cas et le fait systématiquement si l'élu le demande, pour montrer qu'il bénéficie du soutien de ses pairs. L'accompagnement peut concerner aussi, par exemple, une commune frappée par une catastrophe naturelle, comme cela s'est produit récemment dans l'est du département. En l'occurrence, l'aide apportée était la coordination des dossiers d'indemnisation.

Je souhaite pour conclure remercier tous les élus pour leur engagement et j'associe à ces remerciements tous ceux d'entre eux qui participent à nos travaux, au sein de notre conseil d'administration et dans les réunions qui se tiennent au niveau national ou local.

Notre association départementale avance, elle est bien présente sur le territoire, elle demeure (et je suis) à votre service pour vous accompagner !

L'actualité ministérielle nous a conduits à modifier le déroulé de notre assemblée générale. Je donnerai en premier lieu la parole aux représentants de l'Etat, du département et de la région avant de reprendre le cours normal de notre assemblée.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle et bonne assemblée générale.

Merci de votre attention.